



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Date de convocation :

06/02/2025

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Damien OTON, Béatrice GONZALEZ, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Naïma METLAINE), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Claude AYMERICH), Armande IGLESIAS (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Caroline MERLE (pouvoir à Jérôme PARRILLA).

Absents : Mmes Mrs Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Yasmine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Robin MATIAS.

M. Damien OTON a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/04 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE.

Le Maire rappelle que conformément au décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant incendie.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Candidat : Jérôme PARRILLA

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE de désigner Jérôme PARRILLA en tant que correspondant incendie de la commune d'Ille sur Tet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 février 2025

Le Maire,




W. BURGHOFFER